

DATE DE CONVOCATION
02/09/2024

DATE D’AFFICHAGE
02/09/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
26
PRÉSENTS
21
VOTANTS
26

L’an deux mille vingt-quatre, le **lundi 9 septembre**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

Étaient présents

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, M. Bruno LECŒUR, Mme Monique BOBLIN, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, M. Abdellah FAWZI, M. Didier HERGAS, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Nicolas RICHTER, Mme Agathe PETRIGNANI.

Absents excusés

Mme Sara ROUZIÈRE donne pouvoir à Mme Marie-France MOLLET
Mme Edith LE ROUX donne pouvoir à Mme Josette ALDROVANDI
M. Frédéric LACOUR donne pouvoir à M. Bruno LECŒUR
Mme Isabelle PIERRE donne pouvoir à M. Jean-Pierre ISABEL
M. Bertrand VERSTRAETE donne pouvoir à M. Damien de WINTER

Secrétaire de séance : Mme Sophie MOBASHER

Délibération n° 24.09.09/06

Objet / Création d’un Comité de Pilotage (COFIL) pour la construction d’un restaurant scolaire / cuisine centrale

Monsieur le Maire propose à l’assemblée délibérante la création d’un Comité de Pilotage (COFIL) pour la mise en place d’une cuisine centrale, comprenant un restaurant scolaire avec self.

Monsieur le Maire explique que ce projet vise à accroître la capacité d’accueil des rationnaires au sein de l’école Louis Aragon, dans un contexte où les effectifs scolaires de la Ville vont nettement progresser dans les prochaines années, au regard des projets d’urbanisation en cours (et notamment celui de la ZAC des Jardins de Clopée).

Le COFIL sera composé de représentants de la municipalité, des services techniques, des établissements scolaires et des parents d’élèves.

Il aura pour mission de coordonner les différentes étapes du projet, de veiller à la bonne exécution des travaux et de garantir le respect des normes sanitaires et environnementales.

Par ailleurs, le COFIL se réunira au moins une fois par trimestre pour faire le point sur l’avancement du projet et prendre les décisions nécessaires à son exécution.

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l’unanimité ;

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-21 et suivants relatifs aux attributions du Conseil municipal ;

VU le Code de la santé publique, notamment les articles L.1331-1 et suivants relatifs aux règles d’hygiène et de sécurité alimentaire ;

VU le Code de l’éducation, notamment les articles L.214-1 et suivants relatifs à la restauration scolaire ;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de construire une cuisine centrale avec restaurant scolaire pour optimiser la capacité d'accueil des écoliers rationnaires du groupe scolaire Louis Aragon ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de coordonner les différentes parties prenantes du projet pour assurer son bon déroulement ;

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un Comité de Pilotage (COFIL) pour superviser et coordonner les différentes étapes du projet ;

DÉCIDE de créer un Comité de Pilotage (COFIL) pour la mise en place d'une cuisine centrale avec restaurant scolaire disposant d'un self ;

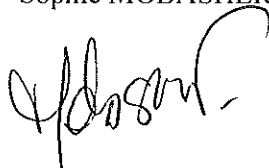
DIT que le COFIL sera composé des membres suivants :

- le Maire ou son représentant
- l'Adjointe aux affaires scolaires
- l'Adjoint à l'urbanisme et aux travaux
- des conseillers municipaux appartenant aux commissions « affaires scolaires » et/ou « urbanisme travaux »
- le Directeur de l'école Louis Aragon
- des représentants des parents d'élèves
- des représentants des enseignants
- des représentants du CMEJ
- le Directeur Général des Services de la Ville de Giberville
- le Directeur Général Adjoint de la Ville de Giberville
- le Directeur des Services Techniques de la Ville de Giberville
- le Directeur des affaires scolaires de Giberville

PRÉCISE que le COFIL présentera régulièrement des rapports d'activité au Conseil municipal pour informer les élus de l'avancement du projet et des décisions prises.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,
Sophie MOBASHER



Le Maire,
Damien de WINTER

